

Réf: Dossier N° 170080

Avis de constitution

SOCIETE « KANAZOE CAPITAL-CÔTE D'IVOIRE »

Abidjan, Cocody, ATTOBAN SODECIE RESIDENCE HUE, Lot 3252, Ilot

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée « KANAZOE CAPITAL-CÔTE D'IVOIRE », en date du 12/12/2022, il a été adopté les résolutions suivantes:

SOCIETE « KANAZOE CAPITAL-CÔTE D'IVOIRE »

Bâtiment et Travaux Publics (BTP), transport de marchandises diverses et de personnes, logistique, techniques industrielles et informatiques, fournitures de matériels techniques, études et réalisations, transit.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, artisanales, agricoles, mobilières et immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Abidjan, Cocody, ATTOBAN SODECIE RESIDENCE HUE, Lot 3252, Ilot
M KANAZOE OUSSEINI IER JUMENTO (REPRÉSENTANT LÉGAL)
M KANAZOE ALASSANE IEMME JUMENTO (REPRÉSENTANT LÉGAL)**

n°CI-ABJ-03-2022-B21-00107 du 22/12/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°75350/GTCA/RC/2022 du 22/12/2022

